

Les clefs de Saint Hubert

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **13 (1909)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Miszellen. — Mélanges.

Les clefs de Saint Hubert.

Les archives de Delémont contiennent la pièce que voici :

Manière de se servir des Clefs ou Cornes de Chasse benites de St-Hubert pour conserver le bétail de la rage ou guerrir celui qui en est atteint.

AVIS

Comme on doit se servir des Clefs de St-Hubert.

Les Clefs ou cornes de chasse de fer qui ont touché l'étole de St-Hubert et sont benites avec les oraisons accoutumées, ont la vertu de garder le bétail, qui en est marqué, de toute rage, et de guerrir aussitôt celui, qui en est attaqué : ou si le bétail périt de cette maladie après en avoir été marqué, cela arrive sans dommage.

Manière comme il faut se servir de ces Clefs.

Aussitôt qu'on a reconnu qu'un animal a été mordu par une bête enragée, il faut chauffer une de ces clefs au feu et l'imprimer toute rouge sur la blessure. S'il se peut, ou luy bruler le front jusques au vif.

Ensuite prier pendant 5 ou 9 jours suivant la dévotion d'un chacun 5 Pater autant d'Ave Maria à l'Honneur de Dieu, Sa Glorieuse Mère et de St-Hubert, et pendant ce temps ou cette neuvaine faire avaler à la bête mordue du pain béni chaque jour avant lui donner à manger, ou de l'avoine benite. Il faut s'y prendre de bonheur : puisque l'on a vû par l'Expérience, qu'il est dangereux d'attendre longtemps.

Il est aussi très profitable que la bête endomagée soit gardée dans l'étable pendant ces neuf jours : pour empêcher que le poison ne se repende par trop de comotion.

L'on est encore averti qu'il n'y a point de meilleur remède contre toute sorte de pareils accidents, que de se faire inscrire de bonne heure dans la Confrérie de St-Hubert et d'y envoyer une offrande annuelle suivant le bon vouloir et la dévotion qu'on y a ; comme c'est la coutume de plusieurs endroits : qui par ce moyen ont été préservés de ce malheur et en sont chaque jour exempts. Puisqu'il arrive ainsi gloire soit à Dieu et à St-Hubert.

En considération d'une pareille vertu il est évident qu'elle honneur on doit porter à ces clefs. On est aussi averti qu'on ne doit s'en servir que pour bruler toute sorte de bétail puisqu'elles ne sont ordonnées qu'à cet effet. Daté et signé à St-Hubert le 24 7ber 1731.

D. Mathias Grandjean, Thesaurarius.

Par ordonnance

Traduit fidèlement de l'imprimé allemand en français pour la commodité publique le 29 de mai 1732.

P. J. Bajol, secrétaire de la ville de Delémont.

Cette pièce est aux archives de la ville de Delémont. La superstition ici en question est encore connue dans nos villages. On n'y croit plus et on s'en moque, mais le souvenir des clefs de St-Hubert est encore vivace.

Abbé A. Daucourt, archiviste à Delémont.